

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2014-2015

Version définitive validée par les membres suite à la séance du 8 janvier 2014.

Article 1 : Buts généraux et durée

Le *Gérontopôle* *Fribourg/Freiburg* est une plateforme d'échanges réunissant les centres de compétence, les organisations prestataires de services et les organisations représentant les personnes âgées, qui, tous, sont actifs dans toutes questions relatives à l'âge et au vieillissement de la population dans le canton de Fribourg. Porté par un idéal de cohésion sociale entre les générations et au sein de chaque génération, le *Gérontopôle* veut dynamiser, d'une manière interdisciplinaire, scientifique et pratique, la réflexion sur les questions du vieillissement et de la solidarité entre les générations afin que les applications et les actions de terrain, actuelles et futures, correspondent le mieux possible aux valeurs, aux besoins et aux moyens de la société. Dans cette optique, le *Gérontopôle* souhaite promouvoir la participation des personnes âgées et contribuer à une meilleure mise en évidence des aspects positifs de la vieillesse et des ressources des personnes concernées. A la manière d'un Observatoire cantonal des questions de la vieillesse, le *Gérontopôle* met ainsi en réseau les réflexions, les questionnements et les recherches actuelles de l'ensemble de ses membres, dans tous les domaines ayant un impact sur la vieillesse : la santé et la psychologie, l'éthique et la philosophie, le travail social, l'ingénierie et les technologies de l'information, l'économie et la gestion, la sociologie et la géographie urbaine, l'urbanisme et l'architecture. Enfin, par sa composition innovatrice, le *Gérontopôle* entend positionner Fribourg comme un lieu de compétences en Suisse sur ces questions.

La durée d'existence de cette plateforme est fixée, dans un 1^{er} temps, jusqu'à la fin 2015.

La communauté n'a pas de structure juridique, mais constitue un contrat de société simple au sens du CO. Elle se dote du présent règlement de fonctionnement (*gentlemen agreement*).

Article 2 : Membres

Sont membres constitutifs du *Gérontopôle* les organisations ou centres de compétences suivants, à but non lucratif :

- Pro Senectute Fribourg
- Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA-VFA)
- Fédération Fribourgeoise des Retraités
- Croix-Rouge fribourgeoise
- Association Alzheimer section Fribourg

- Haute-Ecole de santé, Fribourg
- Haute-Ecole de Travail social, Givisiez
- Ecole d'Ingénieurs et d'architectes, Fribourg
- Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'Homme de l'Université de Fribourg

Les organisations adhèrent aux buts de la communauté et s'engagent à respecter le présent règlement. La communauté est ouverte à de nouveaux membres. Elle examine toute nouvelle candidature en fonction de ses buts constitutifs. Elle décide formellement de l'entrée d'un nouveau membre.

En annexe, figure une liste à jour des organisations membres et de leurs représentants¹ (avec leurs coordonnées).

Article 3 : Objectifs et activités du Gérontopôle 2014-2015

Durant cette 1^{ère} phase de démarrage, le Gérontopôle a, notamment, les objectifs suivants :

- Etre un pont entre les centres de compétences et les acteurs du terrain en promouvant les échanges périodiques (inter-intra) ;
- Promouvoir l'interdisciplinarité et les questionnements globaux dans le traitement des questions et des applications liées au vieillissement ;
- Offre un pôle d'expert pour accompagner les mesures à mettre en place par la société pour garantir le bien-être général des personnes âgées et leur participation ; dans ce sens, promouvoir l'étude de l'impact des changements de société en lien avec les défis du vieillissement ;
- Susciter des réflexions, des actions scientifiques et des innovations technologiques, architecturales, économiques et industrielles (« silver économie »), dans les services aux personnes, sociales, culturelles, qui bénéficient aux seniors en vue d'une participation sociale accrue, d'une amélioration de la qualité et du confort de vie et d'un recul de la perte d'autonomie.

Le Gérontopôle prévoit les activités suivantes pour la période 2014-2015:

- Organisation de deux rencontres annuelles d'une demi-journée entre les membres sur des thématiques interdisciplinaires afin de faire état des recherches, des questionnements et des projets en cours et d'ouvrir le dialogue interdisciplinaire ; ces rencontres ont lieu chez chacun des partenaires ;
- Organisation, au nom de la Plateforme, d'une conférence ou intervention publique annuelle ouverte au public (forme, durée et lieu à déterminer) ;
- Détermination d'un thème général par année qui sera décliné lors des trois rencontres internes et de la manifestation externe ;
- Participation à des manifestations, formations ou publications des membres en fonction de la demande ;
- Rencontres de partenaires (Etat-communes, entrepreneurs privés, autres prestataires) afin de développer le Gérontopôle.

¹ Pour des raisons de facilité, la version masculine a été choisie ; mais toutes les fonctions nommées dans ce document sont aussi valables au féminin.

Article 4 : Obligations des membres

Les membres du Gérontopôle s'engagent :

- à diffuser aux autres membres, via des informations spécifiques ou dans le cadre des réunions de la plateforme, toutes les informations concernant les champs d'actions de la plateforme auxquelles ils auront accès directement ou indirectement ;
- à assister activement et régulièrement aux réunions de la plateforme et à investir un temps de travail pour la réalisation des tâches ;
- à organiser - ou participer à l'organisation - des manifestations régulières ;
- à se partager les quelques frais d'administration et de communication liés à la réalisation des tâches en s'acquittant, notamment, de la cotisation annuelle de 500 CHF par membre ;

Article 5 : Organisation

- Représentants des organisations

La Plateforme est constituée d'un ou de plusieurs représentants que chaque organisation aura désignés au sein de la Plateforme. Les membres s'engagent à nommer des représentants qui ont reçu, préalablement, un pouvoir de décision et de représentation de leur organe directeur dans les sujets traités par le Gérontopôle.

- Secrétariat

Le secrétariat du Gérontopôle est assuré par l'AFIPA :

Gérontopôle Fribourg-Freiburg

c/o AFIPA

M. Emmanuel Michielan

Le Quadrant

Rte St-Nicolas-de-Flue 2

1700 Fribourg

026 915 03 43

[*emmanuel.michielan@afipa-vfa.ch*](mailto:emmanuel.michielan@afipa-vfa.ch)

L'AFIPA s'engage à diffuser les informations aux membres qui sont d'intérêt dans le cadre des actions de la Plateforme. L'AFIPA relayera, sur son site internet, les informations « publiques » sur le Gérontopôle.

- Coordination de la Plateforme

Une coordination de la Plateforme est désignée pour deux ans. Elle a pour tâche principale de veiller au bon fonctionnement des séances. Elle tient le rôle de porte-parole de la Plateforme. Pour 2014-2015, cette coordination se compose d'Emmanuel Michielan (AFIPA), Jean-Marc Groppo (Pro Senectute-Fribourg), Jacques Morel (FFR), Bernard Schumacher (Institut universitaire), Sandrine Pihet (HEdS), Jean-François Bickel (HETS) et Elena Mugellini (EIA). A moyen terme, le *Gérontopôle* se recherchera un président, qui ne sera pas, en même temps, représentant d'un des membres.

- Convocation des séances

Les membres se réunissent sur convocation de la coordination, aussi souvent que nécessaire, mais au moins trois fois par an. Tout membre peut demander la convocation de la Plateforme. L'ordre du jour est préparé par le groupe de coordination, qui prend en compte les demandes particulières des membres qui lui seront parvenues au moins une semaine avant la séance. Plusieurs représentants de membres peuvent assister aux séances, en fonction des thèmes traités.

- Décisions

En principe, la plateforme s'efforce de rechercher un consensus parmi les membres présents lors des séances. Si, exceptionnellement, cela n'est pas possible, ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. Chaque membre a une voix ; il n'y a pas de délégation possible de sa voix à d'autres membres de la plateforme.

- Procès-verbal

Les séances font l'objet d'un bref procès-verbal. Il est communiqué à chaque membre et approuvé par ces derniers à la séance suivante.

- Frais et financement

Les membres de la plateforme organisent, à tour de rôle, les séances internes durant ces deux années 2014-2015. Pour les manifestations « publiques » ou d'autres interventions collectives décidées par la plateforme, l'argent des cotisations est utilisé en priorité. Pour toutes dépenses « extraordinaires », la plateforme peut également décider d'une répartition spéciale, en dehors de ces règles.

Article 6 : Adoption et modification du règlement

Le présent règlement a été adopté par voie circulaire suite à la séance du 8 janvier 2014. Il peut être modifié en tout temps si les parties y consentent.

Les parties s'engagent à le respecter par leurs signatures :

Original signé à Fribourg, le 31 janvier 2014

Pro Senectute Fribourg
J-M Groppo, directeur

Fédération fribourgeoise des Retraités
Jacques Morel, président

Croix-Rouge Fribourgeoise
Charles Dewarrat, directeur

AFIPA-VFA
René Thomet, président
Emmanuel Michielan, secrétaire général

Association Alzheimer Fribourg
Luana Menoud-Baldi, présidente

Institut d'éthique et des droits de l'Homme
Université de Fribourg
Thierry Collaud, directeur
Bernard Schumacher, collaborateur

Haute-Ecole de santé Fribourg
Susana Weyermann, directrice
Manuela Eicher, responsable RA&D

Haute-Ecole de Travail social, Givisiez
Jean-Christophe Bourquin, directeur
Jean-François Bickel, responsable RA&D

Ecole d'Ingénieurs et d'architectes
Jean-Nicolas Aebischer, directeur
Elena Mugellini, Institut HumanTech